



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réforme des aides au logement : des économies supplémentaires pour le gouvernement

En cette période de congé mais aussi en raison de l'actualité dominée par les débats sur le pass sanitaire et la vaccination, l'information était passée plutôt inaperçue.

La réforme du calcul des aides au logement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Les aides personnalisées au logement sont désormais recalculées tous les trimestres en prenant en compte les revenus des douze derniers mois glissants.

Le ministère du Logement a publié, fin juillet, un premier bilan de cette réforme : **1,1 milliard d'euros seront économisés en 2021 par rapport aux années précédant la réforme** ; contre 750 millions d'euros d'économies prévues dans la loi de Finances 2021 (à « cause » de la crise covid) ! Le ministère se rapproche donc de son estimation initiale : 1,3 milliard d'euros économisés ! Finalement, malgré la crise sanitaire et sociale, l'État économisera plus que prévu cette année, en raison du calcul en temps réel des aides au logement.

Selon les chiffres annoncés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, pour 52,2 % des allocataires, le recalcul n'a rien changé et 18,2 % des bénéficiaires ont vu leur allocation augmenter « de 49 euros en moyenne ». **Mais, pour les 29,6 % des allocataires qui ont constaté une baisse de leur aide au logement, la perte s'élève, en moyenne, à 73 euros. Pire, 6,6 % des perdants n'ont plus aucun droit aux APL.**

Pour la CGT, cette réforme voulue par le gouvernement au prétexte d'être au plus juste de la situation des allocataires n'avait qu'un but : faire des économies. Objectif atteint au détriment de personnes précaires.

Avec l'entrée en vigueur de cette réforme, une baisse généralisée s'est produite, elle touche particulièrement les jeunes. Le gouvernement s'est bien gardé de réévaluer les plafonds de ressources ; ce qui aurait dû permettre à de nombreuses familles de rester bénéficiaires de la prestation et n'a pas non plus prévu de dispositifs spécifiques pour les jeunes qui rentrent dans la vie active. Auparavant, le bénéfice des aides au logement leurs étaient bien utiles pour démarrer leur autonomisation. Il est d'ailleurs bien regrettable que les chiffres publiés par le ministère ne détaillent pas quels publics ont le plus perdu.

Le ministère du Logement ne communique pas non plus sur les difficultés de gestion pour les différentes caisses d'allocations familiales engendrées par ce nouveau mode de calcul. Le réseau informatique n'est pas en capacité de traiter convenablement les mises à jours trimestrielles, ce qui engendre des reprises manuelles des dossiers, entraîne de nombreux retards dans les versements des prestations et épuise les agents des CAF. Le mécontentement du personnel qui ne peut plus faire correctement son travail s'est d'ailleurs traduit par des mouvements de grève répétés dans les CAF.

En matière de logement, la CGT revendique :

- le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis, aux jeunes démarrant dans la vie active ;
- que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus ;
- l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins ;
- la création d'un grand service public de l'habitat et du logement ;
- le retrait de la réforme des APL ainsi que la revalorisation de ces allocations ;
- réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accession sociale à la propriété.

Montreuil, le 8 septembre 2021